

Les différentes modalités de la vaccination pour les particuliers



La vaccination POUR LES PARTICULIERS

(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19



Quelle est ma situation ?



Où me faire vacciner ?



Avec quels vaccins ?

• J'ai entre **50 et 64 ANS INCLUS** et souffre de comorbidités*



Chez mon médecin traitant



AstraZeneca

• Je suis atteint d'une pathologie à haut risque*



En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant



Pfizer-BioNTech ou Moderna

• Je suis en situation de handicap et hébergé en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé et j'ai moins de **65 ANS**



Au sein de mon hébergement



AstraZeneca

J'AI PLUS DE 75 ANS :

• Je vis à domicile (ou dans toute autre structure)



En centre de vaccination

• Je suis en établissement (Ehpad/USLD)



Au sein de mon établissement



Pfizer-BioNTech ou Moderna



version : jeudi 25 février 2021